

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

Modalités Session 2020



ANNULATION DES EPREUVES PONCTUELLES

Il n'y aura pas d'épreuve orale et pas d'épreuves écrites (français, maths, sciences et HG EMC)

LE CONTRÔLE CONTINU



- Les élèves seront évalués sur la base du livret scolaire : il certifie la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Les notes et compétences évaluées au 1er et 2ème trimestre seront prises en compte.
- Au 3ème trimestre: les évaluations qui seront prises en compte seront uniquement celles qui se dérouleront lors de la période de ré-ouverture du collège (le cas échéant)

LE 3ÈME TRIMESTRE



- Les évaluations lors du confinement ne seront pas prises en compte: les résultats ne sont donnés qu'à titre informatif et pour permettre à l'élève de progresser
- Pour l'obtention de son diplôme, pour sa poursuite d'études, il est indispensable et obligatoire que chaque élève reste assidu tout au long du confinement même s'il n'est pas noté



LE LIVRET SCOLAIRE

Le livret sera finalisé après le conseil de classe du mois de juin, les familles y auront accès pendant quelques jours afin d'en prendre connaissance et d'échanger si nécessaire avec le chef d'établissement.

LA DELIVRANCE DU DIPLOME



Le diplôme sera délivré par le jury académique du diplôme national du brevet. Cette année, exceptionnellement, il se fondera uniquement sur le livret de l'élève.



POUR TOUTE QUESTION

Les professeurs principaux et l'équipe de direction sont disponibles pour vous répondre et vous accompagner !
N'hésitez pas à venir vers nous